



Rapport d'activité



2023

Edito



Il est essentiel de prendre des moments pour évaluer notre travail et le rapport d'activité constitue une excellente occasion à cet égard.

En mettant en perspective l'ensemble de nos actions, la transition écologique en constitue l'axe central.

L'année 2023 a été marquée par notre appropriation réussie du Fonds Vert, avec une mobilisation totale des crédits dédiés, soit 100% des 13,36 millions d'euros d'engagements. Cette réussite prometteuse augure bien pour l'année 2024 et se traduit par une augmentation significative de notre budget.

Pour maintenir cette dynamique, il est impératif de poursuivre nos efforts dans l'exercice de la territorialisation de la planification écologique, lancée en décembre 2023 par le Préfet et le Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique. La DEAL s'engage naturellement à accompagner les porteurs de projets, à proposer des actions et à rechercher continuellement des solutions pour faire progresser et concrétiser les opérations, dans tous nos domaines d'activité.

Les pages suivantes mettent en lumière nos chantiers prioritaires et les événements marquants de 2023. Nous tenons à féliciter l'ensemble des équipes pour leur engagement quotidien au service du développement de la Martinique.



Sommaire

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Accélérer les projets de transition écologique du territoire: déploiement du fonds vert et lancement de la démarche de territorialisation de la planification écologique



P.5

Révision et mise en oeuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie : vers l'autonomie énergétique



P.8

Verdissement du Grand Port Maritime de la Martinique



P.9

La DEAL exemplaire : la mise en oeuvre du service public écoresponsable



P.10

Valorisation de la biodiversité



P.12



Améliorer et sécuriser l'accès aux mobilités du quotidien

P.16



Développer une offre de transports alternatifs de transition

P.17



Sécuriser les transports (sécurité routière - contrôle des centres techniques)

Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire

Répondre aux attentes de la population en matière de logement



P.19

S'adapter au changement climatique



P.22

Aménager équitablement le territoire : Veiller à la sobriété foncière



P.23



Prévenir, planifier et évaluer les risques naturels

P.25

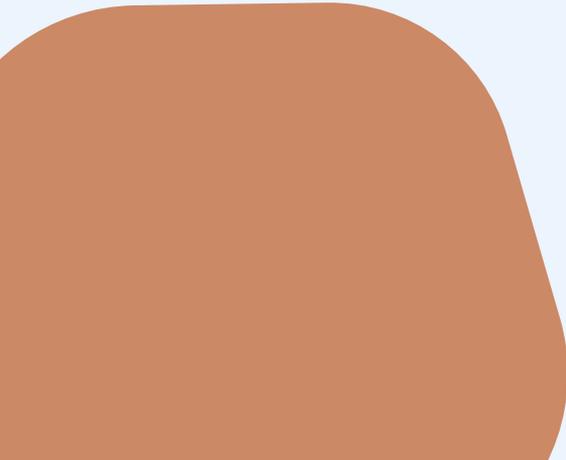


Lutte contre les sargasses

P.27



La révision du plan de prévention des risques naturels



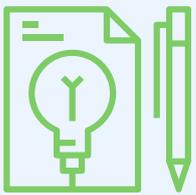
**Accompagner la
transition écologique
et énergétique du
Territoire**

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

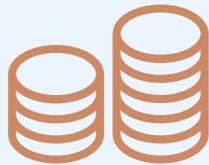
Le succès du fonds vert en Martinique

Le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

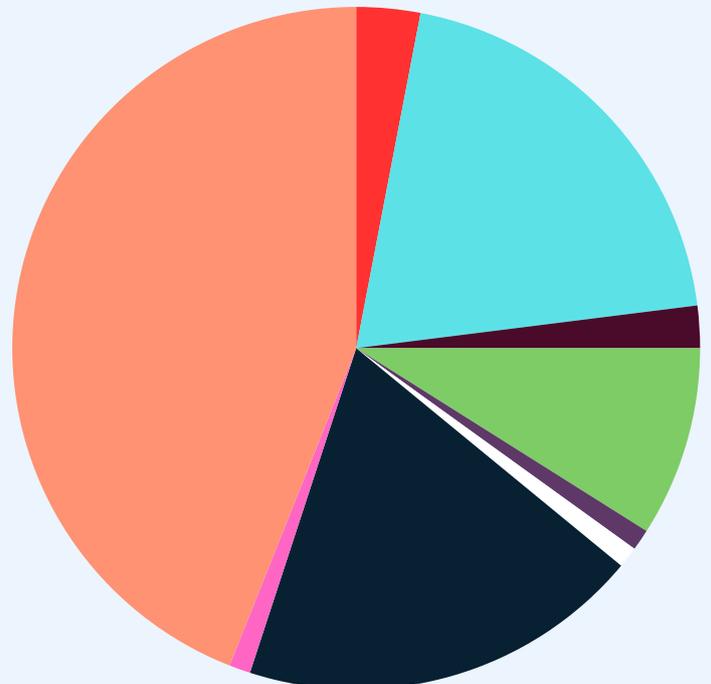
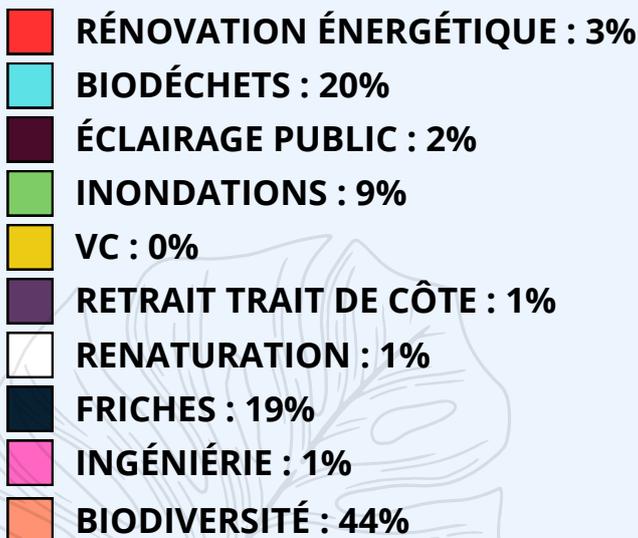
*Chiffres clés 2023



29 projets financés



13,34 M€ engagés
3,39 M€ d'avances versés



100% du territoire bénéficiaire

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Le succès du fonds vert en Martinique

En 2023, la Martinique a bénéficié d'une enveloppe ambitieuse fonds vert de 13,36M€. Grâce à la mobilisation des collectivités territoriales et de ses partenaires, le lancement du fonds vert 2023 en Martinique a été un franc succès.

Quelques exemples de projets financés :

- Restauration écologique grande Anse des Salines (350 000€)
- Mise en place d'une zone de mouillages et d'équipement de la baie du Marin (2,57M€)
- Mise en place d'un corridor écologique pour le moqueur à gorge blanche à la Caravelle (450 000€)



*Photo de la baie du Marin

- Investissement pour la mise en exploitation de la plateforme de déchets verts par la CACEM (200 000€)
- Rénovation énergétique de l'ex MJC à Case Pilote (400 000€)
- Construction de l'éco quartier Bon air à Fort de France (2,5M€)

La présentation des projets lauréats (vidéos, dossier de presse) est accessible sur le site internet de la DEAL.

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Lancement de la démarche de territorialisation de la planification écologique



*Conférence des parties du 05/12/23

Pour faire face aux défis du réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, déclarés « priorités nationales absolues » par le Président de la République en septembre dernier, notre pays s'est engagé dans une démarche inédite : **la planification écologique et sa démarche** territoriale qui est fondée sur 3 piliers visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, à préserver et restaurer la biodiversité et à s'adapter aux conséquences immédiates du réchauffement climatique.

La collectivité territoriale de Martinique (CTM) et les services de l'État ont décidé de s'engager pleinement ensemble dans cette démarche. Ainsi co-présidée par le préfet de Martinique et le président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, **une conférence des Parties (COP)**, qui s'est tenue le 5 décembre dernier, a lancé le début des travaux qui s'étaleront jusqu'à octobre 2024 et aboutiront à un plan d'actions concrètes.

-31%

de Gaz à effet de serre à l'horizon 2030

Lors de cette conférence, les objectifs bruts fixés à la Martinique de réduction de GES, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources ont été présentés devant un parterre d'invités, une soixantaine dont des élus, des administrations, des représentants du secteur économique et associatif.

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Révision et mise en oeuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie : vers l'autonomie énergétique

La révision en cours de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui portera sur les périodes 2023-2028 et 2028-2033, est co pilotée par la DEAL et la CTM. Elle constituera la stratégie énergétique de la Martinique en fixant notamment des objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire, de maîtrise de l'énergie et de développement de la mobilité propre.

A terme, la trajectoire visée par la PPE de Martinique est l'autonomie énergétique et une production électrique intégralement réalisée à partir d'énergies renouvelables.

*Chiffres clés- développement des énergies renouvelables

	2022	2028	2033	2040	2050
Part des EnR dans le mix électrique	25%	[48%;65%]	100%	100%	100%
Autonomie électrique	15%	[34%;50%]	86%	90%	94%
Part des EnR globale	13%	25%	55%	72%	91%
Autonomie énergétique global	10%	18%	47%	65%	86%

Les temps forts de 2023 ont notamment été :

- la mise en place de deux sessions d'ateliers thématiques de travail, soit une douzaine au total, pour la révision de la PPE, qui ont réuni en moyenne 40 personnes chacun ;
- la tenue de 3 comités de pilotage pour la révision de la PPE, dont une première version a été établie en novembre 2023 ;
- l'élaboration et la publication de la cartographie des zones favorables à l'éolien terrestre en Martinique, accessible sur internet :

<https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/Eolien.map>

- la poursuite du développement du cadastre solaire de Martinique, outil public, accessible sur internet :

<https://cadastre-solaire-martinique.siterre.fr/#/>

(Le cadastre solaire est une cartographie à très grande échelle du potentiel solaire d'une région)

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Verdissement du Grand Port Maritime de la Martinique

Afin que les ports de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre exercent une fonction de hub régional et répondent aux besoins d'accueil de CMA CGM, un projet dénommé « Ocean Green Corridor » est porté conjointement par les deux ports. Il a pour objectif de maintenir les capacités portuaires des deux territoires, et par conséquent, leur vitalité économique.

La livraison des nouveaux navires de CMA CGM étant prévue fin 2024/début 2025, il est nécessaire que les investissements précités soient engagés et en partie réalisés dans les deux prochaines années.

Avec le projet Smart Grid, le GPM ouvre la voie à la décarbonation du transport maritime en espace insulaire et s'inscrit pleinement dans la territorialisation de la planification écologique.

*Grand port de Fort-de-France

Le plan de financement du projet « Ocean Green Corridor » a été bouclé et validé au conseil de surveillance du Grand Port en décembre 2023



Un investissement de plus de **10 M€** soutenu par le plan de relance de l'ÉTAT et la CTM, pour le lancement des travaux de la première phase du projet « Smart Grid »

Ce projet vise à doter le terminal d'une installation photovoltaïque avec stockage, gérée par un réseau intelligent qui permettra la couverture de la demande énergétique de la manutention portuaire notamment.

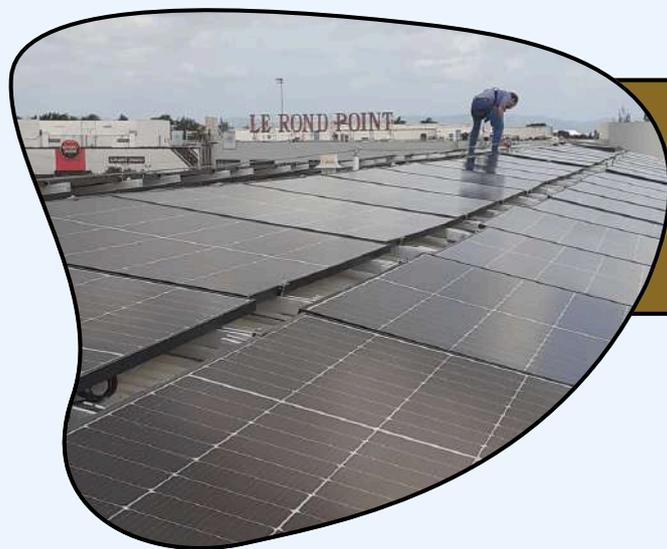
Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

La DEAL exemplaire : la mise en œuvre du service public écoresponsable

La DEAL Martinique, comme l'ensemble des administrations françaises, est tenue de mettre en œuvre la directive service public écoresponsable de novembre 2023 qui vise à réaliser la transformation écologique de l'État.

Les domaines d'intervention sont très variés puisque cela va de la réduction de notre consommation d'électricité à la prise en compte de la biodiversité, en passant par le tri de nos déchets, l'interdiction du plastique à usage unique, le numérique responsable, etc...

L'État a fixé un objectif de **réduction des émissions de GES de 22%** en 2027 par rapport à 2022 (soit -5% par an) et la division par cinq des émissions d'ici 2050.



*Pose des panneaux photovoltaïques

A la DEAL Martinique, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre :

- installation d'un garage à vélo pour les agents qui choisissent la mobilité douce ;
- application du forfait mobilité durable qui est maintenant de 300€/an ;
- achat de véhicules électriques et mise en place de 4 bornes de recharges ;
- compensation carbone des déplacements aériens ;
- achat et distribution de gourdes et de mugs pour limiter l'usage des bouteilles plastiques ;
- installation de ruches et désimperméabilisation des anciens terrains de tennis ;



*Inauguration des ruches

Ces actions et bien d'autres ont permis de réaliser des **économies d'énergie** (- 29% de 2015 à 2023), ce qui a partiellement compensé la forte augmentation du coût de l'électricité en Martinique (+ 37% sur la même période).

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

La DEAL exemplaire : la mise en œuvre du service public écoresponsable



*Inauguration du garage à vélo



* Travaux de désimperméabilisation : enlèvement des terrains de tennis



*Mise à jour du parc automobile

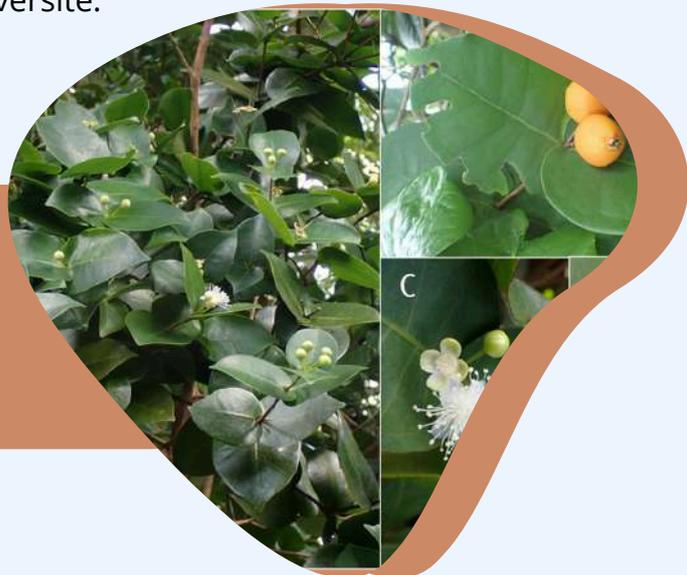
Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Valorisation de la biodiversité

Lutte contre *Pachira Insignis* : une EEE en cœur de bien UNESCO

La préservation de la biodiversité est un enjeu mondial. En réponse à l'érosion de la biodiversité, la communauté internationale et les acteurs locaux agissent pour préserver, restaurer les écosystèmes et la biodiversité.

Les invasions biologiques sont la 3^e cause de l'érosion de la biodiversité dans le monde.



La protection de la biodiversité passe aussi par la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). La DEAL Martinique organise et participe régulièrement à des actions de lutte. En 2023, La DEAL a permis la réalisation d'un chantier important de lutte précoce contre une EEE émergente *Pachira Insignis*, observée en 2021 dans la réserve biologique intégrale (RBI) des pitons du Carbet, nouveau cœur de bien UNESCO.

L'action menée sur une aire de **2,3 hectares** devrait permettre d'éradiquer cette espèce. Les travaux d'arrachage sont réalisés par **l'ONF et financés par le plan de relance**.

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Valorisation de la biodiversité

Approbation des 2 premiers Plan Nationaux d'Action sur la flore en Martinique



*Photo de l'Estrée de Saint-Pierre

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, la France consacre un effort particulier à la préservation des espèces les plus menacées présentes sur son territoire. Ainsi, pour ces espèces, des plans nationaux d'actions (PNA) sont mis en place. En Martinique, la DEAL Martinique a permis la validation de 2 PNA sur la flore dont l'animation est réalisée par le Conservatoire Botanique National de Martinique (CBNMq) :

- 1er PNA : en faveur de l'Estrée de Saint-Pierre
- 2e PNA : en faveur de l'Ananas-bois et Cerisier montagne

L'action marquante de 2023 relative à la valorisation/conservation est le dépôt de la demande de classement de la Montagne du Vauclin, où sont présentes deux espèces PNA en vue d'établir une aire de protection à travers un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Accompagner la transition écologique et énergétique du Territoire

Valorisation de la biodiversité

Animation du comité local IFRECOR



*Photo de coraux

L'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor) agit pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, mangroves et herbiers, dans les collectivités françaises d'outre-mer. Le comité local animé par la DEAL rassemble les différents acteurs locaux du milieu marins.

Au second semestre 2023, la mer des Caraïbes a été marquée par des températures exceptionnelles dépassant les 29 degrés Celsius. Cet épisode a entraîné le blanchissement et la mortalité de nombreux coraux.

Pour évaluer l'impact à l'échelle de la Martinique, un suivi scientifique du blanchissement a été réalisé.

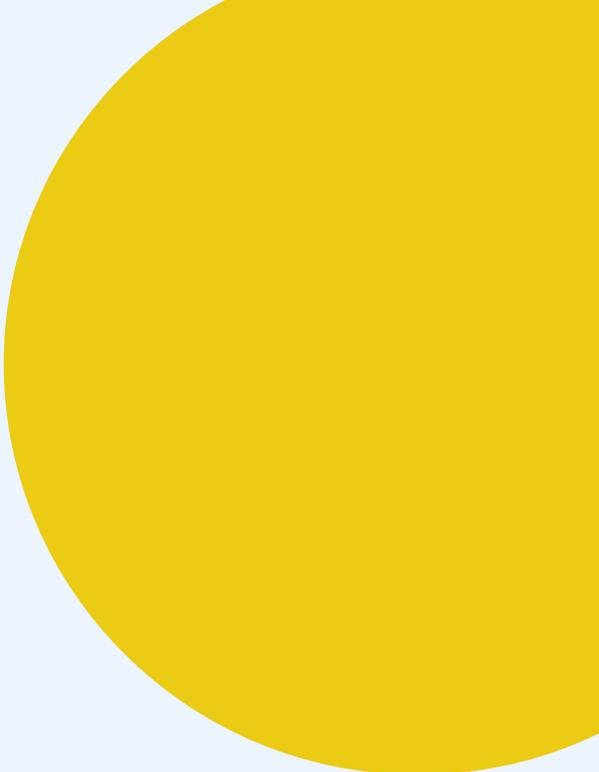
Objectif : évaluer l'étendue du phénomène, documenter son adaptation et adapter les mesures de gestion.

Octobre 2023 : 81 % de la couverture corallienne a été impactée par le blanchissement (en considérant comme impactés les coraux morts récemment, blanchis et pâles).

En parallèle, un programme de suivi participatif, relayé par plusieurs associations, a été mis en place par la DEAL et L'ASSO-MER.

But : documenter au maximum le **phénomène de blanchissement** actuel et évaluer son impact géographiquement mais aussi évaluer les espèces les plus touchées afin de compléter les données du suivi scientifique.

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-la-participation-blanchissement-severe-de-a2190.html>



**Améliorer et sécuriser
l'accès aux mobilités
du quotidien**

Améliorer et sécuriser l'accès aux mobilités du quotidien

Développer une offre de transports alternatifs de transition

La mobilité durable

Répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien, c'est considérer le vélo comme une véritable solution de mobilité, notamment pour les déplacements inférieurs à 5km qui représentent environ deux tiers des déplacements. Cette modalité de transport permet de s'inscrire dans une démarche de transition écologique et énergétique au même titre que la marche : bénéfices individuels et collectifs en termes de qualité de l'air, de santé, d'attractivité des territoires, d'accès à la mobilité pour tous, de qualité de vie et enfin d'emploi.

*Chiffres clés 2023

Depuis 2020, financement de l'État de 9 projets déployés sur 7 collectivités, par le biais du fonds mobilités actives.

10 km de pistes existantes + 45 km d'aménagements cyclables d'ici 2025

Pour un montant total des projets d'environ 9,4 M€ dont 3,8M€ de participation de l'État (soit 40%).

En 2023 : les projets portés par Fort-de-France et la ville du Diamant ont été choisis à l'appel à projets n°6 aménagements cyclables.

Améliorer et sécuriser l'accès aux mobilités du quotidien

Sécuriser les transports (sécurité routière - contrôle des centres techniques)

L'année 2023 représente la 2ème meilleure année ex æquo en terme de mortalité routière depuis 1972, avec l'année 2011 qui comptabilise également 24 tués, seule l'année 2018 présente un meilleur bilan avec 22 tués.

*Chiffres clés 2023

Une baisse importante des tués 2RM (- 7 tués)

Une baisse significative de la mortalité routière (- 4 tués)

Une augmentation des accidents et des blessés

Une quasi-stabilité des blessés hospitalisés

À noter toutefois une augmentation des tués piétons (+ 5 tués)

**32 supervisions de contrôleurs techniques
6 supervisions de centres techniques**



**Soutenir
l'aménagement et le
développement
durable du territoire**

Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire



Répondre aux attentes de la population en matière de logement

La 1^{re} édition de la Journée du logement, tenue le 27 septembre 2023 : une forte adhésion de la population et des acteurs du logement



*Discours du préfet de Martinique

La journée du Logement a été un événement majeur qui a rassemblé plus de 1000 visiteurs et 40 exposants, a réuni tous les acteurs du logement, et a bénéficié d'une très bonne visibilité médiatique. Cette manifestation a joué un rôle clé dans la promotion du dialogue et de la réflexion sur les questions de logement dans notre région.

Plus de 1000 visiteurs

Plus de 30 minutes d'antenne de couverture médiatique

40 exposants

Logement social : des mesures pour accompagner les demandeurs et favoriser la production

La réforme des attributions : de la gestion en stock (à l'adresse) à la gestion en flux (volume logements vacants disponibles) des logements.

La mise en œuvre au 24 novembre 2023 de la gestion en flux des réservations de logements sociaux, instaurée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, impose la transformation du mode de gestion en stock basé sur des réservations de logements identifiés à l'adresse, en un mode de gestion basé sur des objectifs annuels de réservation.

La réussite de cette réforme sur notre territoire a nécessité un état des lieux précis du parc de chaque bailleur et des concertations partenariales avec les bailleurs, les EPCI et les réservataires (communes, CTM, Action logement) pour harmoniser les procédures de ce nouveau mode de gestion.

Évènement majeur : Le 22 novembre 2023, signature de conventions entre l'État et les 5 bailleurs sociaux fixant les objectifs annuels quantitatifs et les procédures d'attribution sur le contingent de l'État.

Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire



Répondre aux attentes de la population en matière de logement

Financement du logement : un ralentissement de la production et des évolutions des modes de financement

L'année 2023 se singularise par un ralentissement de la production de logements, car la filière du BTP a été fortement impactée par les surcoûts et fragilisée par un tissu d'entreprises insuffisant notamment dans certains corps de métiers (carreleur, plombier, etc.).

Conséquence : recul du nombre d'opérations financées mais également des logements livrés. **L'État a donc engagé une démarche pro-active pour accélérer la production de logements sociaux en Martinique en organisant un COPIL BTP spécial logement.**

Des évolutions réglementaires ont été actées pour adapter l'offre de logement aux enjeux du territoire et répondre en particulier aux problématiques de la vacance, des logements dégradés et de l'accession sociale.

La mise en place par l'État de 2 nouveaux dispositifs : l'acquisition-amélioration et la régularisation-amélioration.

Objectifs : réhabiliter les logements anciens dégradés et créer un nouveau mode d'accession à la propriété pour les logements sans titre de propriété, situés sur la zone littorale.

Au 1er septembre 2023, le taux de subvention pour les travaux lourds est passé de 35 à 50 % , une demande fortement appuyée par la DEAL.

L'aide de l'ANAH aux propriétaires bailleurs s'améliore pour mieux répondre à l'enjeu majeur de développement de l'offre de logement social.

Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire



Répondre aux attentes de la population en matière de logement

Agir en faveur de la lutte contre l'habitat indigne

Événement majeur : Au premier trimestre 2023 une formation « Lutte contre l'habitat indigne et informel en Outre-mer » s'est tenue à l'attention des collectivités.

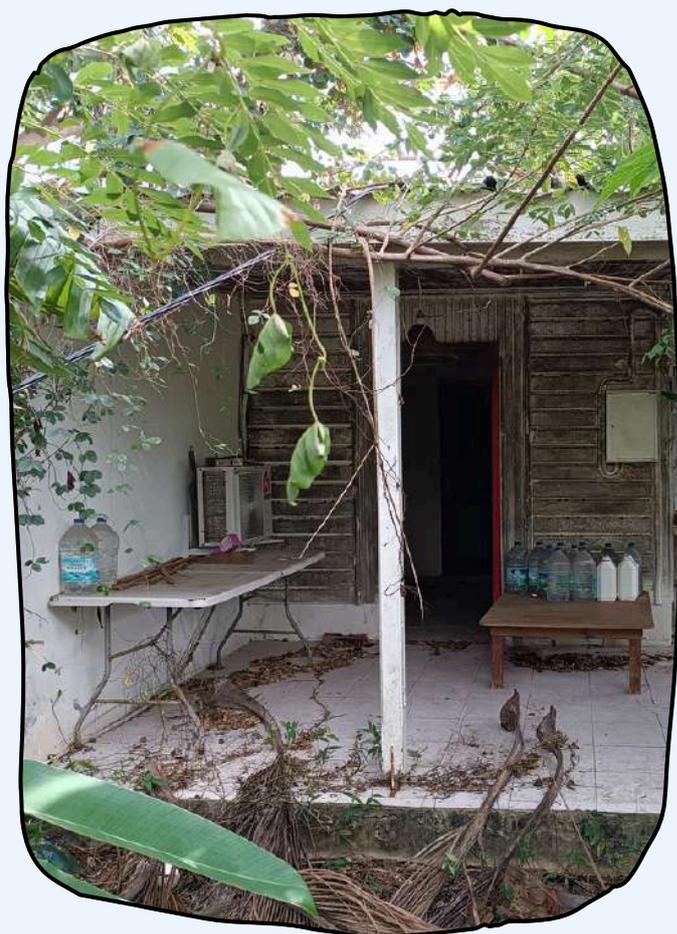
60 professionnels des collectivités formés aux procédures de police d'habitat indigne adaptées au regard des désordres, des risques et de l'urgence.

Démarche lancée : La DEAL a par ailleurs conclu son premier marché pour la réalisation des travaux d'office des logements ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité. Ces travaux sont à la charge de l'État lorsque le bailleur n'a pas réalisé les travaux prescrits dans les délais impartis, avec recouvrement des sommes engagées.

Renouvellement urbain et aménagement durable, de forts enjeux pour la reconquête des centralités

Une « mission flash » initiée par l'État en janvier 2023, pour accélérer les projets de la Ville de Fort de France.

L'État accompagne la ville de Fort de France pour financer et réaliser ses programmes dont le NPNRU, l'OPAH RU-ORI et Action cœur de ville qui prennent place sur le même périmètre du centre-ville, afin de donner une autre image à ce tissu urbain dense, traiter des îlots dégradés et favoriser la mixité sociale et la diversification économique.



Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire

S'adapter au changement climatique

Projet de délocalisation du quartier du prêcheur

La recomposition spatiale du Prêcheur est un projet ambitieux initié en 2016, sous l'impulsion de la commune, et dans le cadre du programme « Laboratoire d'aménagement du littoral » du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA), afin de répondre aux enjeux d'adaptation du littoral au changement climatique. La gravité de l'exposition de la commune du Prêcheur aux risques naturels posait la question de la sécurisation de sa population et de ses infrastructures.

Projet complexe, l'aménagement du Prêcheur articule de multiples chantiers. Parmi les plus emblématiques :

- la réalisation sous l'égide du PUCA de prototypes d'habitats renouvelés, mettant l'accent sur la valorisation des matériaux locaux, la réduction de l'empreinte carbone, le confort d'usage ;
- la construction d'une école qui pourra servir de quartier-refuge en cas de crise majeure. Elle s'imposera comme une modèlè de bâtiment durable ; le projet lauréat, se distingue par l'expérimentation et l'utilisation des filières locales en proposant le mur de pierre confiné (MPC), issu de la pierre deslahars.

L'aménagement global qui à moyen et long terme vise le relogement d'environ 300 ménages dans un projet urbain, qui sera un démonstrateur de la ville durable, par des techniques novatrices et aussi par sa prise en compte des enjeux sociaux contemporains (vieillessement de la population, autonomie alimentaire, etc).



*littoral résilient : cartographie du recul du trait de côté

Soutenir l'aménagement et le développement durable du territoire



Aménager équitablement le territoire : Veiller à la sobriété foncière

La mise en route de l'observatoire du foncier

La DEAL a lancé l'observatoire du foncier de la Martinique en novembre 2023. Cette plateforme est un outil d'accompagnement aux politiques publiques d'aménagement. Elle s'inscrit dans les enjeux du zéro artificialisation nette et de la planification. Basé sur des données en accès libre, ce site illustre sous forme de graphiques ou de cartes de nombreux phénomènes dont l'artificialisation, la protection face aux risques naturels ou encore la consommation des terres agricoles.

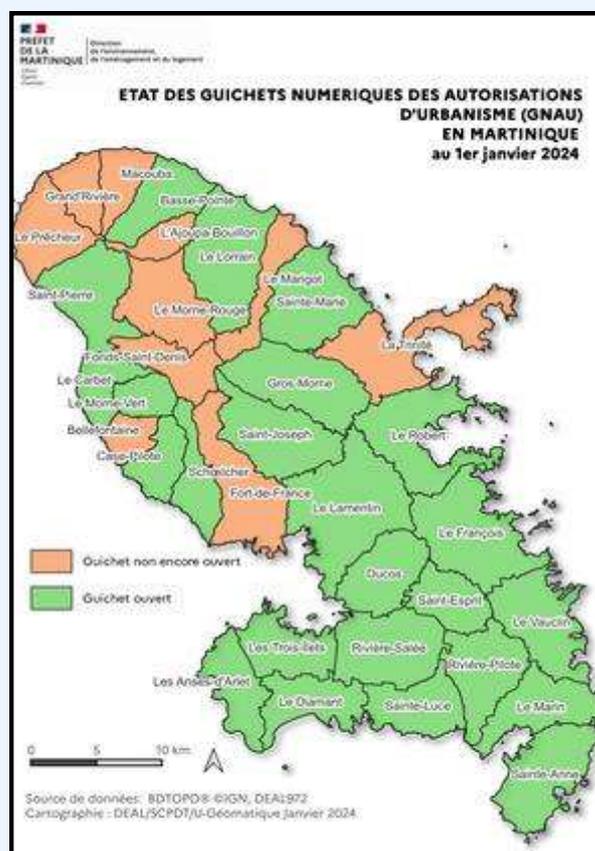
Il est accessible à l'adresse suivante : www.obs-foncier-martinique.fr.

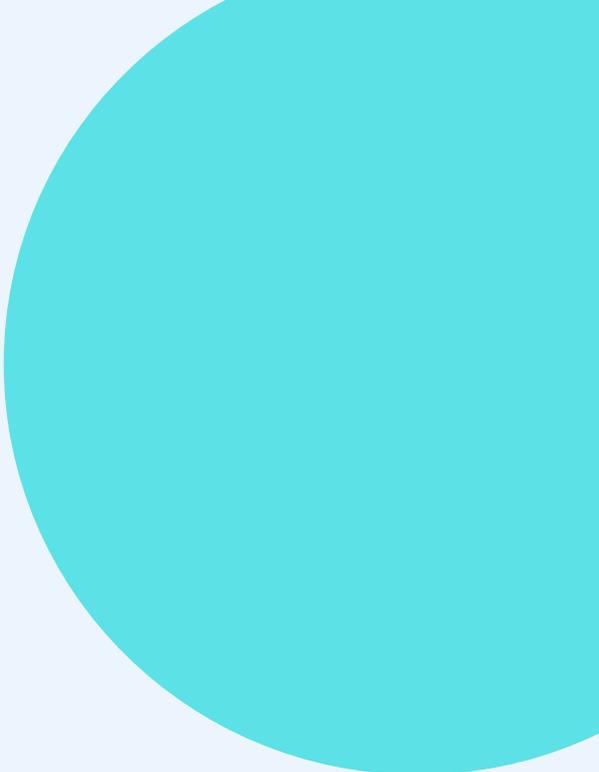
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants doivent pouvoir recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS – art. L423-3 du code de l'urbanisme).

L'arrêté du 27 juillet 2021 a officialisé la création de PLAT'AU comme plateforme de partage et d'échanges » unique visant à « faciliter le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme, des certificats d'urbanisme et la réalisation des formalités associées ».

Le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme prend forme à la Martinique. De nombreux guichets sont désormais ouverts et les communes peuvent recevoir et instruire les demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanismede façon dématérialisée. La liste des communes dont les guichets sont ouverts est présentée dans la carte jointe.





Prévenir, planifier et évaluer les risques naturels

Prévenir, planifier et évaluer les risques naturels

Lutte contre les sargasses

Création du GIP

Pour faire face au phénomène de plus en plus fréquent d'échouages d'algues sargasses impactant fortement une partie de son littoral, le second plan national de prévention et lutte contre les sargasses 2022-2025 propose la mise en place sur chaque territoire des Antilles françaises d'un opérateur unique de gestion capable de centraliser les besoins, financements, et personnels nécessaires au portage des actions structurantes pour la lutte contre les échouages de sargasses.

70

Km linéaires du littoral de neuf communes (du Marigot à Sainte-Anne sur la façade atlantique, et le Diamant pour la façade caraïbe) sont particulièrement touchés

36

M€ de l'État pour le 2nd plan national de prévention et lutte contre les sargasses

41

Sites avec un enjeu fort majeur

78

Sites affectés

Evènements majeurs : Approbation de la création du GIP Sargasses par arrêté préfectoral du 21/07/2023.

Prévenir, planifier et évaluer les risques naturels

Lutte contre les sargasses

Création du GIP

Mise en oeuvre d'une nouvelle action du programme des interventions territoriales de l'État (PITE). Plus de **2 M€** ont ainsi été engagés en 2023 :

- **553 k€** d'aide aux collectivités locales (collecte mécanisée ou installation de barrages) ;
- **999 k€** consacrés au marché expérimental de collecte en mer, piloté par la Direction de la Mer (environ 4 000 m³ de sargasses ont été collectées et ré-immergées en 2023) ;
- **110 k€** de prestations d'études et de coordination relatives à cette expérimentation de ré-immersion de sargasses ;
- **40 k€** d'études dans le cadre de l'aménagement d'un site pilote de stockage ;
- **345 k€** destinés au réseau de surveillance des échouages de sargasses et des émanations de H2S).



*Ramassage sargasse dans la commune du Robert

Démarche lancée : Entrée en fonction du GIP avec une mission d'animateur, expert, et coordonnateur, et un rôle de maître d'ouvrage (ou maître d'ouvrage délégué) pour les actions indispensables à la montée en puissance nécessaire de la gestion opérationnelle, actions regroupées en 5 mesures structurantes :

- ouvrages maritimes (barrages et plates-formes) : renforcer et garantir l'entretien d'un parc fonctionnel ;
- collecte en mer : poursuivre son optimisation et montée en puissance ;
- collecte à terre : appuyer la collecte assurée en régie par les collectivités au moyen d'un marché mutualisé de prestations de collecte complémentaire ;
- stockage : mettre en oeuvre des capacités de stockage aux normes et assurer l'exploitation des filières de traitement ;
- communication et données : contrôler, évaluer, bancariser, et communiquer.

Prévenir, planifier et évaluer les risques naturels

La révision du plan de prévention des risques naturels

Afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes vis-à-vis des risques naturels et pour tenir compte de l'évolution de la connaissance des phénomènes naturels et de la réglementation, une nouvelle révision de l'ensemble des plans de prévention des risques naturels (PPRN) des 34 communes de la Martinique a été amorcée. Dans ce cadre, la DEAL a lancé, dès 2020, des études afin de mettre à jour les aléas le nécessitant (mouvement de terrain, inondation, submersion marine...etc). Les PPRN existants sont accessibles sur le site internet : <http://www.pprn972.fr/index.php/fr/>

*Données-clés :

Études de révision des aléas		2020	2021	2022	2023	2024
MOUVEMENT DE TERRAIN	révision cartes d'aléas					
LIQUÉFACTION – vérification et validation des cartes existantes						
LAHARS	modélisation des lahars au Prêcheur					
VOLCANISME	étude préalable à la révision des cartes d'aléas					
	révision cartes d'aléas					
SUBMERSION MARINE / HOULE						
TSUNAMIS – simulations numériques des impacts						
INONDATION – débordement cours d'eau et ruissellement						

Les résultats de ces études seront pris en compte pour élaborer les futurs PPRN, qui reposeront sur un zonage réglementaire plus adapté et conforme aux standards actuels. Le retour d'expérience des précédentes versions du règlement des PPRN est en cours d'évaluation pour permettre une amélioration du futur règlement et en faciliter l'utilisation par les services instructeurs des autorisations d'urbanisme et la population.

La stratégie globale de révision des PPRN et le planning prévisionnel des différentes étapes associés ont été proposés en commission territoriale des risques naturels majeurs (CTRNM) le 14 novembre 2023 :

1. études et révision des différents aléas,
2. élaboration des cartes d'enjeux en collaboration avec les collectivités,
3. élaboration du zonage réglementaire et rédaction du règlement en collaboration avec les collectivités,
4. constitution des dossiers de PPRN et enquête publique.



MERCI

Directeur de publication :

Jean-Michel MAURIN

Ce document a été rédigé avec l'aide des services

de la DEAL

SCANNEZ-MOI



Conception, création graphique :

Unité communication

par Yann-Emmanuel BOISFER

Mars 2024